



RRGMRP
Régie régionale de gestion des
matières résiduelles de Portneuf

www.laregieverte.ca



Bac de récupération

Matières acceptées

Note importante : Les bacs de récupération (bacs verts ou bleus) appartiennent à l'entrepreneur. Ils doivent demeurer à l'adresse civique et être utilisés uniquement pour les matières recyclables. Toutes modifications ou altérations à ces bacs seront facturées aux contrevenants.

PAPIER ET CARTON

- journaux, circulaires, revues
- feuilles, enveloppes et sacs de papier
- livres, annuaires téléphoniques
- rouleaux de carton
- boîtes de carton
- boîtes d'œufs
- cartons de lait et de jus à pignon
- contenants aseptiques (type Tetra Pak^{MD})



PLASTIQUE

- bouteilles, contenants et emballages de produits alimentaires, de boissons, de cosmétiques, de produits d'hygiène personnelle et d'entretien ménager identifiés par un de ces symboles :



- bouchons et couvercles
- sacs et pellicules d'emballage
- plastique agricole
- contenants d'huile égouttés avec le bouchon dessus



VERRE

- bouteilles et pots, peu importe la couleur



MÉTAL

- papier et contenants d'aluminium
- bouteilles et canettes d'aluminium
- boîtes de conserve
- bouchons et couvercles

